



CONVENTION DE SCOLARISATION



Entre l'école privée mixte Saint Pient, 1 place Joseph Herbert , 85420 Maillé sous contrat d'association avec l'état et Monsieur et/ou Madame.....

Demeurant.....

Représentant(s) légal (aux) de l'enfant

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1er – objet :

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'enfant sera scolarisé par le(s) parent(s) dans l'établissement ainsi que les droits et les obligations réciproques de chacune des parties.

Article 2 – Obligations de l'école :

L'école Saint Pient s'engage à scolariser l'enfant en classe de pour l'année scolaire 2016/2017 et à lui proposer les activités réalisées par la dite classe. L'école s'engage également à assurer une prestation d'étude, de garderie.

Article 3 – Obligations des parents :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à respecter l'assiduité scolaire pour leur enfant au cours de cette année scolaire. Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du projet éducatif, du règlement intérieur de l'école et accepte(nt) d'y adhérer et de tout mettre en œuvre afin de les respecter.

Le(s) parent(s) reconnaît(ssent) avoir pris connaissance du coût de la scolarisation de leur enfant au sein de l'école, à savoir 20€ et s'engage(nt) à en assurer la charge financière, dans les conditions du règlement arrêté par l'école. De convention expresse et sauf report sollicité à temps accordé par nous, le défaut de paiement du relevé de scolarité selon l'échéancier proposé, entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues, et ce, quelque soit le choix du mode de règlement.

Article 4 – Coût de la scolarisation :

Le coût de la scolarisation comprend plusieurs éléments : la contribution familiale, les prestations para scolaires diverses.

Article 5 – Assurances :

Le(s) parent(s) s'engage(nt) à assurer l'enfant pour sa scolarisation et à produire une attestation d'assurance dans un délai d'une semaine après l'inscription ou s'engage(nt) à souscrire à l'assurance scolaire proposée par l'école.

Article 6 – Rupture de contrat pour manquement aux engagements pris :

Dans ce cas de figure, la rupture de contrat ne pourra être définitive qu'après entretien entre le chef d'établissement et le(s) représentant(s) légal(aux) de l'enfant, puis envoi d'un courrier qui témoignera des manquements constatés.

Dans le cas d'une rupture de contrat demandée par l'école, le chef d'établissement veillera à proposer aux parents un nouvel établissement d'accueil pour l'enfant.

Date :

Signatures :

Le(s) parent(s)

Le chef d'établissement

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Monsieur et/ou Madame.....

Représentant(s) légal (aux) de l'enfant

déclarent avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'établissement, s'engagent à le respecter et à le faire respecter par leur enfant.

L'élève :

Les parents :
ou le responsable légal

Le chef d'établissement :

C. Lamy

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

<i>Mettre une croix dans les cases</i>	OUI	NON	<i>Si oui préciser</i>
Traitement médical (longue durée PAI)			
Allergies (médicaments, aliments, autres...)			
Maladie chronique (asthme, convulsions, diabète...)			
Autres difficultés de santé (appareil, opération, accident...)			
Nom du médecin traitant :			

Pour les allergies :

La cause est-elle identifiée ? NON OUI

Si oui qu'elle est-elle :(un protocole médical pourra être mis en place)

L'enfant suit-il un traitement ? NON OUI

Recommandations en cas de traitement :

.....

.

.....

.

.....

.

.....

.

.....

.

DÉLÉGATION DE POUVOIRS EN CAS D'URGENCE

Nous soussignés, Monsieur, Madame

Parents/ représentants légaux de

élève en classe de :

autorisons le chef d'établissement et l'enseignante à prendre toutes les mesures nécessaires qui s'avèreraient urgentes pour leur enfant à l'intérieur de l'école et au cours des sorties et voyages scolaires organisés pendant l'année scolaire 2016/2017

Fait à le/...../.....

Signature des parents :

SORTIE APRÈS LA CLASSE

Mon enfant : _____

élève en classe de : _____

• **A la sortie de 12h15** (pour les enfants qui ne mangent pas à la cantine)

partira seul (seulement à partir du CP)

partira accompagné de : _____

ou _____

ou _____

• **A la sortie de 16h45**

partira seul

partira accompagné de : _____

ou _____

ou _____

Veuillez signaler tout changement **par écrit** à l'enseignant ou au directeur.

Les enfants ne seront autorisés à partir qu'avec les personnes citées ci-dessus.

DEMANDE D'AUTORISATION DE DIFFUSION

Je soussigné(e) ::.....

Demeurant à :

.....

Autorise les enseignants de l'école Saint Pient, 1, place Joseph Herbert , 85 420 MAILLÉ
A diffuser des textes, réalisations ou images de mon enfant mineur

Nom :

Prénom :

dans l'école

dans la presse

à l'occasion d'une exposition

dans le cadre des activités pédagogiques de l'école sur le site internet de l'école <http://maille-stpient.fr/>

Date :/...../.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvée » :

Ces textes, réalisations, images seront accompagnés d'une légende ne communiquant aucune information susceptible de rendre identifiables l'enfant et sa famille, dont le nom ne sera de toute façon pas employé. En cas de refus de votre part, les textes ou réalisations ne seraient pas diffusés, les images ne figureraient sur le site qu'en rendant l'enfant impossible à identifier (gommage des traits du visage par un logiciel de retouche d'images).

CHARTRE D'USAGE DE L'INTERNET À L'ÉCOLE 2016/2017 (CP/CE/CM)

Conformément aux mesures ministérielles de protection des mineurs, toutes les écoles élémentaires doivent disposer d'une charte pour les élèves usagers d'internet

Entre l'école Saint Pient de Maillé et l'élève

Dans le cadre des apprentissages du Brevet Informatique et Internet (B2i école), l'école met à disposition de l'élève des services informatiques : accès à internet, courrier électronique...

L'élève s'engage à respecter les règles de l'utilisateur, définies ci-dessous :

- ✓ Je consulte les sites internet et j'utilise le courrier électronique toujours en présence du maître et avec son autorisation ¹.
- ✓ Je me montre poli et respectueux, je ne dis pas du mal de quelqu'un dans mes messages ².
- ✓ Je ne donne pas d'informations personnelles (nom, âge, adresse, téléphone) ², sauf si le maître m'y autorise, par exemple, pour une correspondance scolaire.
- ✓ Je peux utiliser, pour mon usage personnel, des textes et des images trouvés sur des sites internet. Je respecte le propriétaire de ces documents : si je veux les reproduire et les diffuser ³, je lui en demande l'autorisation.
- ✓ Je ne communique ni mot de passe ni identifiant ⁴.

L'élève :

Les parents :
ou le responsable légal

Le chef d'établissement



1 Respect de l'ordre public ; exemples : Articles 227-24, 227-23 du Code pénal, Articles 24 et 26bis de la Loi du 29 juillet 1881...

2 Respect du droit des personnes ; exemples : Article 9 du Code civil, Articles 226-1, 226-10, 226-15, 222-17 du Code pénal...

3 Respect du droit d'auteur ; exemples : Articles L 111-1, L 121-1, L 123-2, L 131-2 du Code de propriété intellectuelle

4 Dans le cas où les services utilisés dans l'école nécessitent une identification.